



30 décembre 2019

## RÈGLES POUR LE TRAVAIL DU FRONT UNI ANTI-IMPÉRIALISTE ET ANTIFASCISTE INTERNATIONAL

Règle 1. En tant qu'initiateurs du front uni anti-impérialiste et antifasciste international (ci-après dénommé front uni) l'*International League of Peoples' Struggle* (ILPS) et la Coordination internationale de partis et organisations révolutionnaires (ICOR) émettent le présent appel et invitent d'autres regroupements anti-impérialistes et antifascistes internationaux d'adhérer au front uni.

Le front uni est un mouvement d'organisations alliées sans centralisme démocratique et sans appareil onéreux.

Règle 2. Dans la première phase, p.ex dans la première moitié de 2020, un Comité consultatif provisoire est constitué, composé de trois représentants de chacune des deux associations ICOR et ILPS. À la fin de cette phase de transition, le Comité consultatif provisoire est tenu de rendre des comptes. Pour la composition du Comité consultatif, il faut faire une proposition qui répond à la composition qui s'est certainement élargie jusque-là.

Règle 3. Le Comité consultatif provisoire demande, reçoit et confirme les demandes de participation de regroupements internationaux, d'organisations ou d'individus de tout secteur social ou zone géographique qui sont d'accord avec l'appel et les règles du front uni. Tous les participants du front uni, y compris ceux qui sont représentés dans le Comité, définissent eux-mêmes leur affiliation.

Règle 4. Les déclarations de participation au front uni doivent être envoyées jusqu'au 31 mars 2020 à l'ILPS ou bien l'ICOR. Ces déclarations peuvent être combinées avec des propositions d'amélioration des documents, des demandes de collaboration dans le Comité consultatif ainsi qu'avec des propositions et actions dont le Comité consultatif devrait s'occuper.

Règle 5. Les tâches du Comité consultatif provisoire consistent à :

- publier l'appel et les règles proposés, en ce qui concerne les règles il faut différencier entre des parties des règles où il y a consensus entre l'ICOR et l'ILPS et de celles qui doivent encore être clarifiées définitivement ;
- recruter des participants du front uni sur la base des documents ;
- collecter des propositions pour l'amélioration des documents ;
- déployer le débat sur les divergences ;
- proposer les documents définitifs en y incluant les propositions d'amélioration et les discussions à ce propos ;
- mobiliser pour la collaboration dans le Comité consultatif ;
- organiser une méthode démocratique pour la composition du Comité consultatif ;
- planifier la création et le démarrage du front qui doit se passer avant la fin de juin 2020 ;
- définir en détail le processus d'invitation et les méthodes du forum de fondation.

Il est proposé que le forum de fondation pourrait avoir lieu dans la dernière semaine de mai 2020 en relation avec une semaine anti-impérialiste mondiale.

+++++

Règle 6. La première réunion du Comité consultatif pendant la période de la création / du démarrage du front uni décide la mise en œuvre de l'« Appel » et des « Règles », se concerte au sujet des modalités de travail plus détaillées et adopte un nom court et accrocheur. La participation d'autres forces au front sera confirmée par le Comité consultatif.

Des représentants des dits regroupements internationaux qui sont d'accord avec l'appel et les règles doivent constituer le Comité consultatif du front uni.

Le nombre des membres du Comité consultatif doit être limité à un nombre maniable de dix à quinze représentants de ces regroupements internationaux.

Des représentants désignés d'organisations nationales importantes et des personnalités de premier plan peuvent assister aux réunions en qualité d'observateurs sur invitation du Comité consultatif (dénommé ci-après aussi Comité).

Règle 7. La présidence du Comité, dénommée président, est assurée par rotation à intervalles fixes. La première présidence sera réalisée pendant une année par l'ILPS et l'ICOR ensemble. Après il y a rotation tous les deux ans parmi les membres en exercice, selon l'ordre alphabétique des noms des regroupements internationaux qui forment le Comité.

Règle 8....Buts et objectifs du Comité :

- a) Réunir par leurs représentants des regroupements anti-impérialistes et démocratiques de n'importe quelle envergure ou gamme d'objectifs qui approuvent l'appel mentionné ci-dessus à la construction du front uni,
- b) Renforcer, faciliter et promouvoir l'unité parmi eux par la collaboration pratique aussi bien que par des consultations et le consensus dans des questions de fond,
- c) Publier des déclarations de fond et appeler à des actions et campagnes coordonnées,
- d) Encourager la formation de plateformes thématiques pour la coordination et des actions au sein du front uni comme par exemple des femmes, des travailleurs, des indigènes, des instituts de recherche etc. si besoin est.

Règle 9. Les campagnes et actions du front uni sur lesquelles le Comité s'accorde, comprennent les suivantes : défense de revendications, recherche, publications, congrès, conférences, séminaires et des actions sociales et politiques.

Règle 10. Les représentants au Comité participent aux réunions du Comité à leurs propres frais. Les regroupements qu'ils représentent, sont responsables de recueillir les fonds nécessaires pour les campagnes et actions dans leurs zones d'influence respectives. Lorsqu'il y a des coûts communs, ils seront partagés proportionnellement.

Règle 11. Les réunions régulières du Comité ont lieu au moins une fois par an ; la majorité des membres doivent y assister en personne. Des réunions actuelles du Comité sur des questions ouvertes, proposées par au moins une majorité des membres, se déroulent par vidéoconférence.

Règle 12. Une équipe de coordination sera instituée par le regroupement international, représenté par le président en exercice. Les réunions annuelles sont également réalisées par l'organisation qui fournit le président à ce moment-là.

Règle 13. Le président assure l'information rapide de tous les membres du Comité consultatif et la délibération parmi eux. Il envoie régulièrement des circulaires à titre d'information du Comité à tous les participants du front uni. Tous les participants du front uni ont le droit, de faire des propositions au Comité et de recevoir une réponse en conséquence.

Règle 14. La collaboration s'effectue dans le respect mutuel, avec une culture de débat démocratique et des décisions seront prises par consensus. Aucun regroupement est obligé de participer aux activités décidées dans le sens d'un centralisme démocratique. Cependant, en cas de confirmation de la participation une coopération fiable doit avoir lieu.

Règle 15. À la fin de chaque période importante, au moins tous les deux ans, le Comité appelle à un forum pour rendre compte de son travail et présenter des propositions pour développer le travail du front uni et, le cas échéant, ses structures. Sur la base des discussions au forum, le Comité consultatif délibérera et en tirera des conclusions.